



Objet : Achat de matériels informatique

DECISION n° 20250737

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 portant délégations d'attribution de l'organe délibérant au Président, et notamment sa capacité à pouvoir assurer la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passées sans formalité préalable ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'achat de matériels informatique pour les écoles du Quercy Caussadais

DECIDE

Intitulés des lots	Quantités	Montant HT	Montant TTC	Attributaires du marché
Fourniture, installation, mise en service de vidéoprojecteurs interactifs	10	18173,50 euros	21808,20 euros	PSI TOULOUSE 244 Route de Seysses 31100 TOULOUSE
+	+	+	+	
Fourniture de visualiseurs	6	1166,50 euros	1399,80 euros	
Fourniture, installation, mise en service de PC avec écran et accessoires	19	13231,38 euros	15877,66 euros	LORDI 190 rue de Frères Montgolfier 82000 MONTAUBAN
TOTAL		32 571,38 euros	39 085,66 euros	

Fait à Caussade le 25/04/2025

Monsieur Guy ROUZIES,
Président de la Communauté
de Communes

